



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre de Recherche sur le Droit Public
CRDP
sous tutelle des établissements et
organismes
Université Paris Ouest Nanterre la Défense



Février 2013



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre de recherche sur le droit public
Acronyme de l'unité :	CRDP
Label demandé :	EA
N° actuel :	381
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Guy CARCASSONNE et M. Matthieu CONAN
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Guy CARCASSONNE et M. Matthieu CONAN

Membres du comité d'experts

Président :	M. Marc BLANQUET, Université Toulouse 1 Capitole
Experts :	M. Eric DE MARI, Université Montpellier 1 (représentant du CoCNRS) M ^{me} Pascale DEUMIER, Université Jean Moulin - Lyon 3 M ^{me} Emmanuelle SAULNIER-CASSIA, Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, Versailles (représentant du CNU) M. Jean-Gabriel SORBARA, Université Toulouse 1 Capitole

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Wanda MASTOR

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe GERVAIS-LAMBONY, Vice-Président du Conseil scientifique
M. Matthieu CONAN, Doyen de l'UFR Droit et sciences politiques



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Recherche sur le Droit Public (CRDP) a pris la suite de l'Institut des Sciences et Pratiques Administratives (ISPA) et sa véritable naissance est sans doute à dater de 2006. Sous l'impulsion, notamment, de Lucile Tallineau et de Michel Bazex, le Centre est devenu une référence en matière de finances publiques et de droit public économique. L'unité est localisée dans les locaux du campus de l'Université Paris 10 Ouest Nanterre La Défense.

Équipe de Direction

En début de période, marquée comme celle d'un changement de génération, une codirection fut assurée par les professeurs Matthieu CONAN et Frédéric ROLIN. Ce dernier ayant quitté l'Université Paris 10 au 1^{er} septembre 2012, il a été remplacé dans cette fonction par le professeur Guy CARCASSONNE.

Nomenclature AERES

SHS2_1



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012 ¹	Nombre au 01/01/2014 ²	2014-2018 Nombre de produisants du projet ³
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	20	20	20
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	4	4	4
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	3	
TOTAL N1 à N6	27	27	24

Taux de producteurs	100 %
---------------------	-------

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	32	
Thèses soutenues	7	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	0	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	11



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRDP présente une très forte capacité de valorisation de la recherche avec une audience et une notoriété de certains membres particulièrement large dans les milieux économiques et politiques. La mobilisation collective des doctorants et des enseignants chercheurs dans des collaborations régulières est remarquable. L'animation scientifique par l'organisation de colloques et de cycles de conférences est très bonne.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La cohérence entre les axes traditionnels et le volet de droit constitutionnel sont à améliorer. Le soutien financier de l'Université, malgré une progression, reste très faible et oblige à consacrer de l'énergie à une activité de recherche de financements complémentaires que le CRDP semble désormais maîtriser et qui a, de surcroît, constitué un support utile à la structuration du centre. Pour autant, ceci ne doit pas conduire à négliger la dimension et l'intérêt scientifique des liens noués. La production scientifique ne doit pas non plus s'orienter de façon trop prioritaire vers des travaux brefs au caractère plus technique que théorique.

Recommandations

Il pourrait être recommandé :

- de développer une politique de soutenance des HDR pour améliorer l'encadrement doctoral ;
- de privilégier le recrutement de professeurs pour compenser les départs de la période passée ;
- de construire une véritable programmation échelonnée des réalisations attendues du projet ;
- d'utiliser la proximité de l'Université avec le plus grand quartier d'affaire européen pour compenser le faible nombre de contrats doctoraux par la multiplication des conventions CIFRE.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production et la qualité scientifiques, globalement entendues, sont excellentes, tant sur un plan individuel, en raison de la signature de personnalités particulièrement reconnues dans leurs domaines, que collectif, du fait de la publication régulière de plusieurs chroniques réunissant de très nombreux enseignants-chercheurs confirmés et des doctorants, ce qui permet d'assurer une visibilité du centre lui-même tout en constituant un exercice à la fois utile et très apprécié pour les jeunes chercheurs.

Deux réserves peuvent néanmoins être émises :

- La baisse du volume des publications dans les deux dernières années sous évaluation est significative, du moins selon les documents fournis : 187 publications annoncées au total, dont 125 articles dans des périodiques à comité de lecture, 15 participations écrites dans des actes, 34 chapitres d'ouvrage, 8 ouvrages, 5 rapports, avec ajout pour 2012 sur la base des fiches individuelles de 30 articles dans des périodiques à comité de lecture, 9 participations écrites dans des actes, mélanges ou chapitres d'ouvrage, 4 ouvrages, 1 rapport. Mais si la lecture des chiffres est affinée, les publications de rang A sont au nombre de 106, avec une irrégularité selon les années (25 en 2008, 22 en 2009, 48 en 2010, 4 en 2011, 7 en 2012 et si l'on met de côté les notes et notules ou autres compte rendus de lecture de 2, 3 pages, on arrive à 16 en 2008, 10 en 2009, 22 en 2010, 0 en 2011, 2 en 2012, ce qui représente une production de rang A particulièrement faible, surtout ces deux dernières années : 50, dont 2 pour 2011 et 2012...).

- Les supports de publication à la notoriété variable et des formes de publications de portées inégales sont à relever : sont indiquées dans le dossier de nombreuses notules et peu d'articles de fond ou à portée doctrinale dans la 2^{ème} moitié de la période sous évaluation.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement du CRDP est incontestable à la fois en raison de la consolidation de l'expertise dans les axes forts du centre (régulations ; finances publiques) et de la personnalité d'un grand nombre de ses membres.

Le CRDP a été notoirement précurseur en France sur la thématique des régulations, notamment grâce à l'investissement d'un de ces membres, et a remarquablement maintenu sa réputation dans cette thématique depuis l'éméritat de ce dernier et l'arrivée de nouveaux membres, dont un détaché du Conseil d'Etat. L'un des projets importants pour la période à venir est de poursuivre dans ce domaine et de conforter la renommée du CRDP avec la publication d'un Dictionnaire des régulations.

Cette bi-spécialisation en régulations et finances publiques s'articule autour de l'axe général de « l'évaluation des instruments juridiques et financiers de la gestion publique ».

Un certain nombre de partenariats internationaux ont été établis (notamment avec l'Université d'Essex), mais il n'existe pas à l'heure actuelle de réseau international vraiment structuré sur lequel pourrait s'appuyer le CRDP. Cela constitue sans doute un terrain sur lequel le centre devrait faire porter des efforts significatifs pour la prochaine période.

Des collaborations avec d'autres centres de recherche de l'université Paris 10 (IRERP, CEDIN, CREDOF) ou extérieurs (Société française des finances publiques ; Droits & perspectives de l'Université Lille 2 ; IEDP de l'Université de Sceaux) ont été nouées à l'occasion de manifestations scientifiques ponctuelles ou de moyen terme.

Au total sur la période de référence, 10 colloques ont été organisés ou surtout co-organisés par le CRDP.

Les réponses à appels d'offres (ANR, DIM, Labex) n'ont pas été couronnées de succès sur la période d'évaluation, mais constituent une expérience et une prise de rang importantes pour la période suivante qui sera celle de l'exploitation et de la rentabilisation de cet investissement initialement infructueux.



Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'interaction avec l'environnement social et économique est un point fort du CRDP. La mise en place de partenariats divers, par ailleurs sources de financements qui permettent de compenser les moyens particulièrement faibles alloués par l'Université, présente un vrai intérêt en termes de capacité d'application de la recherche et d'ouverture vers le monde professionnel pour les doctorants. Parmi ces derniers, certains ont pu bénéficier de la conclusion de contrats CIFRE, lesquels permettent de « compenser » la rareté des contrats doctoraux. Il faudrait certainement développer encore cette source de financement doctoral, le CRDP bénéficiant pour cela d'une position privilégiée vis-à-vis du monde économique, à la fois compte tenu des liens établis et de sa proximité avec le quartier d'affaire de La Défense.

Les partenariats ont été noués aussi bien avec des organisations internationales que dans le cadre national.

Pour la dimension internationale, il faut insister sur le contrat de formation conclu avec la Banque mondiale, pour la formation des magistrats administratifs du Conseil d'Etat du gouvernement régional du Kurdistan irakien. Le détachement dans cette institution internationale, pendant trois ans, d'un membre de l'unité, qui vient de réintégrer l'Université et le centre de recherche, ne pourra générer que des bénéfices pour l'avenir.

Du point de vue national, un cycle de conférences particulièrement intéressant a été coorganisé avec le Conseil d'Etat. A cheval sur la période sous évaluation et celle qui concerne le projet, il faut aussi citer le contrat conclu pour trois années avec le Conseil de normalisation des comptes publics : sur le thème général de l' « étude des interactions entre la norme juridique et la comptabilité », encore peu détaillé dans les documents fournis mais qui apparaît comme prometteur, ce contrat est d'ores et déjà à souligner par sa contribution financière importante au budget du Centre.

Au titre des associations, le travail établi avec FIDES est très appréciable au regard des interactions avec l'environnement social et économique, même si cette forme de structuration de la recherche entre juristes et économistes n'est pas réellement une spécificité du CRDP, qui peut cependant se prévaloir en la matière d'une forme d'antériorité et d'un équilibre spécifique entre l'approche juridique (qui serait déterminante) et la démarche économique.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le CRDP s'intéresse aux interactions entre le droit et l'économie. Il est ainsi naturel de constater qu'il a pour axe principal l'évaluation des instruments juridiques et financiers de la gestion publique. On constate que l'unité de recherche se sépare principalement entre spécialistes du droit financier et spécialistes du droit public de l'économie largement entendu.

Dans la logique - soulignée lors de la précédente évaluation AERES - d'un centre de recherche « sur le droit public », l'unité a associé à son organisation un professeur de droit constitutionnel d'envergure nationale et internationale. L'unité est ainsi codirigée par un spécialiste de finances publiques et un spécialiste de droit constitutionnel. Cette codirection peine cependant à masquer la difficulté à véritablement inscrire l'approche constitutionnaliste dans une perspective d'ensemble portant sur l'évaluation de la gestion publique.

La structure institutionnelle de l'unité est cependant tout à fait opérationnelle. Le subtil équilibre entre direction de la recherche et libertés universitaires est assuré. Le rythme mensuel des réunions révèle autant qu'il assure la réalité d'un travail d'équipe.



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

La formation par la recherche est un point fort du CRDP, même si l'absence totalement injustifiée de contrats doctoraux alloués à l'unité ne permet pas à celle-ci de fournir aux doctorants les moyens simplement décentes de poursuivre leur activité de recherche. Un engagement fort de l'Université et de l'Ecole doctorale de l'Université Paris 10 est ainsi la condition indispensable du développement des activités du CRDP sur une longue durée.

Malgré ce contexte universitaire défavorable, le CRDP et ses doctorants recherchent des moyens de financements extérieurs (notamment les conventions CIFRE qui pourraient être encore développées).

Le CRDP peut s'appuyer sur deux Master 2 « Droit public général » et le Master 2 « Analyse économique du droit ». Ses membres sont, également, actifs dans les cycles de conférences de l'Ecole doctorale.

Les chercheurs doctorants sont très bien encadrés et sont associés aux travaux des universitaires titulaires. Ils participent à des chroniques régulières dans des revues juridiques spécialisées ce qui leur offre une très bonne initiation à la recherche.

Le nombre de thèses soutenu est assez faible mais acceptable au regard de l'absence de contrats doctoraux.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet du centre pour 2008-2013 était de devenir au niveau européen et international un des centres pluridisciplinaires de référence en matière d'analyse juridique de la régulation des marchés et des nouveaux modes de gestion publique, ainsi que pour l'analyse juridique des relations entre puissance publique et économique. Ce projet est finalement reconduit pour 2014-2018. Epousant l'une des thématiques les plus en vue et les plus essentielles du droit public et reposant à la fois sur la tradition du CRDP et sur des personnalités reconnues du droit public économique et du droit de la régulation dont les travaux ont permis de moderniser la perception du droit public de l'économie par l'intégration de questions issues de l'analyse économique du droit, son intérêt est indéniable. Pour autant, on peut s'interroger sur la pure et simple reconduction quasi à l'identique des ambitions de l'ancien plan quadriennal.

Le champ d'action privilégié du CRDP est cependant soumis à forte concurrence. Pour ne compter que la région parisienne, l'Université Paris 9 Dauphine, l'Ecole de droit de Sciences po, l'Université de Paris 2 suivent les mêmes thématiques de recherche. Si le CRDP se place en « complément » de ces autres centres, l'organisation d'un véritable réseau institutionnalisé serait sans doute un moyen de pérenniser ces collaborations.

La volonté de l'unité de conduire des recherches afin de marquer la spécificité des droits romano-germaniques au regard du mouvement général de globalisation du droit est tout à fait remarquable. Des travaux importants ont été entrepris en ce sens, qui pourraient être poursuivis par l'institutionnalisation de liens avec des chercheurs étrangers.

La présentation du projet par axes de recherche est diversement convaincante, même si l'audition a permis d'apporter des précisions qui manquaient dans les documents écrits fournis.

L'axe régulation économique est tout à fait pertinent, même si le seul projet annoncé est un « dictionnaire des régulations » dont il faudra veiller à ce qu'il ait une portée strictement scientifique. Le délai de cinq ans pour mener à bien ce seul projet peut sembler excessif.

Le volet « régulations financières » est le plus avancé et celui qui correspond le plus à la tradition du centre, notamment parce qu'il s'appuie sur des projets financés et des partenariats intéressants. En revanche, l'unité ne met l'accent que sur l'organisation d'un seul colloque, ce qui ne constitue pas une véritable programmation sur cinq ans.

Le projet « adaptations des techniques contractuelles » est sans doute le plus novateur. On regrettera qu'il ne soit pas porté par une équipe plus étoffée, même si des thèses vont être soutenues.

Les projets relatifs « aux adaptations des cadres institutionnels » et à « l'ingénierie démocratique » sont les plus flous. Le premier dépend en grande partie de l'obtention d'un projet ANR, mais ne semble pas vraiment avancé ; le second ne constitue pas un véritable programme et reste très général, accentuant l'impression de difficile cohérence avec les thématiques traditionnelles du CRDP.

Ne manquant pas d'intérêt, le projet d'ensemble du CRDP semble cependant, à ce jour, dessiné de façon assez approximative, la présentation sommaire des lignes scientifiques s'accompagnant d'une programmation plutôt maigre quant aux concrétisations envisagées.



4 • Annexe : Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mardi 19 février 2013 à 9h00.

Fin : Mardi 19 février 2013 à 17h30.

Lieu(x) de la visite :

Institution : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Adresse : 200 Avenue de la République 92001 Nanterre Cedex

Déroulement ou programme de visite :

La rencontre avec les membres, au complet, du CRDP, en présence des doctorants, a duré environ 1h30 et a combiné efficacement des présentations spontanées du bilan et de la stratégie globale puis des différents projets du centre et l'apport de réponses aux questions de comité. La journée avait commencé par une rencontre avec la tutelle, et notamment le vice-président du Conseil scientifique ayant à cette occasion affirmé la détermination de l'établissement à concrétiser le projet d'Institut fédératif de recherche qui pourrait constituer une réponse aux problèmes de moyens fournis aux laboratoires juridiques de l'université. Le comité a également rencontré en fin de journée et pendant trente minutes les doctorants du Centre qui ont très librement exprimé leur satisfaction quant à leur pleine inscription dans les activités du centre et leur conscience des limites de celui-ci en matière de moyens, ce qui les conduit à mesurer leurs demandes de soutien pour leurs besoins de recherche.